

FORMULAIRE D'ABONNEMENT AU SERVICE SATELLITE / SUBSCRIPTION FORM N° 1



⇒ (*1) Cette partie n'est à remplir ou ces pièces ne sont à fournir que pour les abonnés personnes morales.

Pour les sociétés CEE, en l'absence de ces informations, la TVA sera appliquée

⇒ (*2) Un préavis de 3 mois (avant la fin du contrat) par lettre recommandée avec AR est nécessaire en cas de résiliation d'abonnement.

⇒ (*3) Obligatoire en souscription abonnement / Needed on postpaid subscription
- En cas de résiliation de contrat, le dépôt de garantie sera reversé sous un délais de 3 mois

TITULAIRE DU CONTRAT / SUBSCRIBER INFORMATION

Raison Sociale*1 // Nom – Prénom /Owner name : _____

Adresse /Address : _____

Code Postal / zip code : _____ Ville /city : _____ Pays /country: _____

Adresse d'envoi des factures si autre / other invoicing address : _____

E-mail : _____ @ _____ Tel : _____ Fax : _____

N° SIRET*1 : _____ APE*1 : _____ TVA/VAT : oui/yes / non/no

Nom du navire / ship name : _____ Indicatif /call sign : _____

MMSI : _____ CIAC / Code facturation NAYA / invoicing code _____

CARACTERISTIQUES DE LA SOUSCRIPTION / SUBSCRIPTION INFORMATION

| | | | |
|--|-------|---|---|
| <input type="checkbox"/> B | | Numéros de série du mobile / mobile serial number | Inmarsat/Thuraya/Iridium |
| <input type="checkbox"/> C / MINI-C | ISN 1 | _____ | _____ |
| <input type="checkbox"/> AERO / SWIFT | ISN 2 | _____ | _____ |
| <input type="checkbox"/> GAN/ISATHUB | ISN 3 | _____ | _____ |
| <input type="checkbox"/> IRIDIUM CERTUS | ISN 4 | _____ | _____ |
| <input type="checkbox"/> BIG DISH | | C/MINI C : _____ | Options : <input type="checkbox"/> TRACKING |
| <input type="checkbox"/> LT3100S | | CERTUS : _____ | Options : _____ |
| <input type="checkbox"/> FLEET 77 | | LT3100S : _____ | Options : _____ |
| <input type="checkbox"/> FLEET ONE | | FBB / F ONE: _____ | Options : _____ |
| <input type="checkbox"/> FLEET BB/TEL BB | | THURAYA : _____ | Options : _____ |
| <input type="checkbox"/> BGAN | | IOP/PILOT : _____ | Options : _____ |
| <input type="checkbox"/> THURAYA DSL | | <input type="checkbox"/> Option Skyfile | <input type="checkbox"/> Option OSM |
| <input type="checkbox"/> IRIDIUM IOP/PILOT | | | |

| | | | |
|------|------|----------|-------|
| MC04 | FR01 | ISP NAYA | _____ |
|------|------|----------|-------|

Réglages Inmarsat /Inmarsat setup
LES C France :121/221/321
Land Earth Station : LES 011 France

MODE DE PAIEMENT / MODE OF PAYMENT

Dépôt de garantie / warranty amount C/mini C=200 € - Autre/Other=1000€ *3 N° Intraco _____

Prélèvement automatique par RIB / CB remplir l'autorisation de prélèvement et joindre un RIB / for automatic debit , fill RIB / VISA files

Virement bancaire / bank transfer Réception des factures/mail / reception of the invoices by mail oui/yes (par défaut/by default) non

PIECES A FOURNIR / DOCUMENTS TO PROVIDE

Justificatif de domicile de moins de 2 mois Kbis ou extrait du registre du commerce*1
RIB /RIB or CB, VISA CARD details Pièce d'identité / piece of identity 's copy.

Cachet du Revendeur / dealer stamp:

Par la signature du présent Formulaire d'abonnement (tout mois commencé est dû), le Client reconnaît expressément avoir vérifié l'adéquation du Service à ses besoins, avoir reçu de NAYA toutes les informations nécessaires pour souscrire au présent engagement en connaissance de cause *2 et avoir pris connaissance et accepté les conditions générales de vente. Veuillez dater et signer ci-dessous.

Lu et approuvé / read and approved



Cadre réservé à NAYA : Adresse : NAYA s.a.r.l - 1 chemin du fort Antoine – 98000 - Monaco

| | |
|-----------------------------|---------------------------|
| Date : _____ | N° de contrat : _____ |
| SIM : _____ | Ad e-mail : _____ |
| Tel 1 : _____ | Password e-mail : _____ |
| Tel 2 : _____ | Fax : _____ |
| Tel NAYACOM : _____ | Data : _____ |
| Pin NAYACOM : _____ | Audio 3.1 : _____ |
| Code SO : _____ | Data 64 k : _____ |
| MPDS : _____ | Speech : _____ |
| PIN 1 : _____ PUK 1 : _____ | DNID : _____ MBRE : _____ |
| IDSAT : _____ | Autre : _____ |
| Tracking : LOGING _____ | PW : _____ |

COORDONNEES BANCAIRES NAYA POUR LES VIREMENTS / BANK DETAILS FOR TRANSFERS

Adresse : NAYA s.a.r.l - 1 chemin du fort Antoine – 98000 - Monaco

Domiciliation : SOCIETE GENERALE Monaco Fontvieille 0952
RIB : 30003 00952 00020083279 89
IBAN : MC58 30003 00952 00020083279 89
SWIFT/BIC : SOGEMCM1

AUTORISATION DE PRELEVEMENT BANCAIRE / AUTHORIZATION OF DEBIT

Raison sociale* ou Nom : _____

Prénom : _____

Adresse du Débiteur : _____

Compte à débiter

IBAN

IBAN

Code Swift

N° national d'émetteur : 534633

NAYA S.A.R.L

Etablissement teneur du compte client / Name & address of the bank

Nom de la banque : _____

Adresse de la banque : _____

AUTORISATION DE PAIEMENT PAR CARTE BLEU (VISA / MASTER CARD / AMERICAN EXPRESS)

N° Carte Bleu :

Expire a Fin /


Nom du titulaire de la CB
(tel qu'il apparaît sur la carte) : _____

Cryptogramme (3 derniers chiffres au dos de la carte) :

J'autorise l'établissement teneur de mon compte, à prélever sur ce dernier, le montant des taxes et redevances afférentes à mes factures de communication suivant les avis qui seront présentés par NAYA. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte et réglerai directement ce litige avec le créancier.

* Pour les abonnés personnes morales uniquement

Date :

Signature : 

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Vous trouverez dans le présent document les conditions générales de vente qui s'appliquent à l'ensemble des services offerts par la s.a.r.l. NAYA. Ces services sont fournis dans le cadre de l'autorisation commerciale délivrée par l'administration monégasque n° RCI 07 S 04723 .

Les présentes conditions générales sont assorties de conditions spécifiques.

1. Définitions

Chacun des mots et expression ci-dessous aura aux termes des documents contractuels, la signification suivante :

- « Anomalie » : tout défaut affectant un Service et indépendant d'une mauvaise utilisation du Service par le Client.

- « Client » : tout contractant de NAYA signataire d'un contrat de service.

- « Conditions Générales » : les présentes Conditions Générales des Services de NAYA.

- « Conditions spécifiques » : document contractuel définissant les conditions, juridiques, commerciales, techniques et financières spécifiques de chaque Service, ainsi que des prestations complémentaires ou optionnelles souscrites par le Client. Les Conditions spécifiques peuvent déroger aux présentes Conditions Générales.

- « Contrat de service » : contrat conclu par le Client, par la signature du Formulaire d'abonnement, et dont les dispositions incluent expressément les Conditions Générales et les Conditions spécifiques.

- « Formulaire d'abonnement » : document spécifiant les Services choisis par le client et contenant les informations relatives à son identité. La signature du Formulaire d'abonnement vaut signature du Contrat de service et acceptation des Conditions générales et des Conditions spécifiques auxquelles il renvoie.

- « Mise en service » : date à laquelle NAYA informe le Client que le service est opérationnel.

- « Offre catalogue » : toute offre présentée dans le catalogue des prix de NAYA.

- « Réseau » : toute installation ou tout ensemble d'installations assurant la transmission et l'acheminement de signaux de télécommunications.

- « Service » : tout service de télécommunications ou de communication proposé par NAYA

- « Site Client/ Equipement Client » : lieu de situation géographique des installations du Client amenées à être connectées au Service.

- « Personne morale mandante » : toute personne morale identifiée dans le Contrat de Service et pour le compte et au nom de laquelle le Client agit en vertu des pouvoirs que lui confèrent la loi, les statuts ou un mandat général ou particulier.

2. Objet

Les présentes conditions générales ont pour objet de préciser les conditions dans lesquelles NAYA fournit au Client un Service, tel que décrit dans le formulaire d'abonnement signé par le Client et dans les Conditions spécifiques, dont le Client reconnaît avoir vérifié l'adéquation à ses besoins.

3. Caractéristiques des Services

Les conditions spécifiques des services offerts pourront, suivant l'évolution des technologies et/ou les améliorations éventuelles des services de télécommunication ou de communication, être modifiées par NAYA.

4. Conditions de souscription du Service

4.1. La souscription par le Client d'un Contrat de service ayant pour objet la fourniture d'un ou de plusieurs Services s'effectue par la signature d'un Formulaire d'abonnement par les parties ou leur représentant habilité respectif.

4.2. Un exemplaire de chacun des documents contractuels est remis au Client à la signature du Formulaire d'abonnement.

4.3. Le Client entend souscrire les services proposés par NAYA en tant que consommateur final, soit pour un usage privé, soit pour un usage professionnel, et ce qu'il ait souscrit pour lui-même et/ou pour une personne morale tel qu'il sera vu ci-dessous.

4.4. Le Client dispose également de la possibilité de souscrire chaque Service pour lui-même et/ou pour le compte de toute personne morale mandante; le Client se porte garant à titre personnel, dans ce cas, du respect par cette entité, des obligations souscrites du fait de la conclusion du contrat avec NAYA.

5. Durée et date d'effet du Contrat de Service

Tout contrat portant sur les Services proposés par NAYA et validé par la signature du Formulaire d'abonnement est souscrit pour une durée minimale de 1 an, (sauf services particuliers ou notifié par Naya au moment de la souscription), sauf souscription particulière et/ou résiliation anticipée dans les conditions spécifiées aux articles 23.1.2 et 23.1.3. A l'expiration de cette durée minimale, il se poursuit pour une durée indéterminée sauf dispositions contraires expressément prévues au Formulaire d'abonnement.

6. Mise à disposition du Service

6.1. Le Client s'engage à réaliser à ses frais toutes les opérations préalables à la Mise en Service définies dans le Contrat de Service.

6.2. Le client s'engage à vérifier l'adéquation entre ses équipements et les services souscrits pour ses besoins auprès de NAYA.

6.3. Lors de la mise à Disposition du Service, le Client reconnaît que NAYA n'est pas en mesure, à la date de souscription du Service, de connaître la configuration précise du ou des équipements Client ainsi que leurs conditions techniques de raccordement au Service. Dans l'hypothèse où la mise en service se révélerait techniquement ou administrativement impossible, la Mise à Disposition du Service sur lesdits équipements clients sera annulée, sans qu'aucune des parties ne soit tenue à une quelconque indemnité à l'égard de l'autre.

6.4. Lors d'une utilisation de service dans le cadre de recharge prépayée, Naya sera amené à effectuer la/les recharges demandées dans un délai maximum de 7(sept) jours ouvrés. Naya ne serait être tenu responsable d'une recharge non effectuée, ainsi que des effets engendrés, à cause d'une demande de client ne respectant pas ce délai ou bien du règlement correspondant non effectué par le client.

7. Accès au Site / Equipement Client

7.1 NAYA a un libre accès au Site/Equipement Client sauf cas particulier défini entre le client et NAYA.

8. Utilisation

8.1. L'utilisation du Service ou l'utilisation de matériels ou logiciels, en contravention avec les dispositions des Conditions Générales, des Conditions spécifiques, ou avec la réglementation applicable ou les règles de l'art, aura pour conséquence la suspension immédiate du Service.

8.2 En outre, NAYA est expressément autorisé par le Client à suspendre le Service ou une partie du Service pour des opérations de maintenance ou pour toutes opérations planifiées de mise à niveau, sans être tenu à indemnité.

9. Conditions Financières

9.1. Les conditions financières générales applicables au Service sont définies dans les Conditions spécifiques du Service.

9.2. Modifications de prix

Les modifications de prix sont applicables aux contrats en cours d'exécution sauf dispositions particulières contraires.

Dans la mesure du possible, les nouveaux tarifs sont portés à la connaissance des clients avant leur entrée en vigueur.

Dans cette hypothèse, le Client est libre de résilier son abonnement selon les modalités prévues à l'article 23.1.3.

9.3. Facturation

Le prix du Service est facturé en Euros hors taxes selon la réglementation en vigueur. Les droits et taxes applicables sont ajoutés au taux en vigueur le jour de la facturation. Les sommes dues au titre du contrat font l'objet de factures adressées au Client, ou au tiers payeur désigné par celui-ci dans le formulaire d'abonnement. Ces factures sont mensuelles, sauf dispositions particulières contraires. Tout mois commencé est dû. La facturation commence à courir du jour de la mise en service. Tout mois d'abonnement commencé est dû.

L'abonnement est payable d'avance sauf conditions particulières contraires.

La mise en service ne sera effective qu'après réception et encaissement des cautions demandées selon les conditions spécifiques d'abonnement et services souscrits.

Les sommes facturées sont dues dès l'émission de la facture et payables à la date limite de paiement figurant sur cette dernière. Le non respect de ce délai de paiement donne lieu à l'application des dispositions de l'article 10.2.

9.4. Les paiements sont réalisés par virement, par prélèvement automatique, par chèque ou en espèce au siège de NAYA. En cas de prélèvement automatique, le Client doit fournir tous les éléments permettant le prélèvement automatique des factures et signer le formulaire d'autorisation de prélèvement, remis par NAYA. En cas de changement de compte, le Client s'engage à fournir immédiatement tous les éléments nécessaires aux traitements des paiements de manière à éviter toute interruption de paiement.

9.5. Les services et communications fournies peuvent faire l'objet d'une facturation décalée sur deux années d'antériorité maximum. Le client s'engage par la signature du contrat au paiement des sommes dues.

9.6. En cas d'utilisation de services aux travers d'autres fournisseurs non partenaires NAYA, une majoration de 25 % sera appliquée sur les communications dues et passées dans les conditions de roaming.

10. Défaut de paiement

10.1. La désignation d'un tiers payeur dans le formulaire d'abonnement n'exonère pas, en cas de défaillance de celui-ci, le Client de son obligation de paiement à l'égard de NAYA. Le Client demeure en outre solidairement tenu avec toutes les Personnes morales mandantes du paiement de toute somme due au titre de l'exécution du Contrat de Service. La facturation directe par NAYA au Client des Personnes morales mandantes n'emporte en aucun cas novation par changement de débiteur ou transfert de tout ou partie des obligations définies dans les documents contractuels ou dans le Formulaire d'abonnement.

10.2. Le défaut de paiement par le Client des factures afférentes au Service à leur date d'échéance entraînera, de plein droit :

1. La suspension du Service après mise en demeure, adressée par courrier, fax ou par mail, restée infructueuse pendant un délai de huit jours à compter de la date de l'envoi de l'avis.

La résiliation de plein droit et sans nouvelle mise en demeure du Contrat de service si le paiement n'est pas parvenu à NAYA dans un délai de huit jours suivant la date de suspension du Service.

2. La déchéance de tous les termes des créances et l'exigibilité immédiate de leur paiement, quel que soit le mode de règlement prévu ;

3. La facturation d'un intérêt de retard représentant 1,5 % mensuel des sommes restant à percevoir, calculé au prorata temporis, par période d'un mois. La somme susvisée sera capitalisée au même taux au-delà de la première année.

11. Renseignements et réclamations

Le Client peut déposer une réclamation ou demander tout renseignement relatif à sa facture pendant un délai de 3 mois à compter de la date d'émission de la facture, dénommé délai de réclamation. Toutefois, malgré l'introduction d'une réclamation ou la naissance d'un litige relatif aux sommes facturées au débiteur, celles-ci restent exigibles par NAYA.

NAYA tient à la disposition des clients tout élément justificatif de la facture, selon l'état des techniques existantes, pendant le délai de réclamation applicable à ces prestations. Il est expressément convenu entre les parties que les enregistrements d'incidents et de performances du Service ou de taxation servant de base à la facturation du Service, ainsi que leurs reproductions sur supports informatiques conservés par NAYA, font preuve à leur égard et prennent sur tout autre mode de preuve.

Cette prestation de vérification est facturée au Client selon le Catalogue des Prix de NAYA. Toutefois, le Client est dispensé du paiement de cette prestation si le contrôle effectué fait apparaître une erreur de facturation imputable à NAYA.

12. Evolution du Service

Toute demande d'évolution du Service (notamment modifications des caractéristiques du Service, de l'abonnement ...) s'effectue selon les modalités applicables à chaque type de modification, telles que définies dans les Conditions spécifiques du Service ou, dans le silence des Conditions spécifiques du Service, selon les modalités proposées par NAYA et acceptées par le Client par la signature d'un avenant aux Conditions spécifiques du Service. La date d'effet des modifications court à compter de la date de leur acceptation écrite par NAYA ou de la signature de l'avenant par les deux parties, selon le cas.

En outre, toute modification du Service entraîne de fait l'adhésion du Client aux Conditions spécifiques du Service en vigueur au jour de l'acceptation écrite de la modification par NAYA ou de la signature de l'avenant par les deux parties, et annule et remplace les versions précédentes des documents précités.

13. Réglementation

13.1. NAYA est habilité à modifier unilatéralement les conditions de fourniture d'un Service pour se conformer à toute prescription imposée par toutes autorités, notamment administratives, sans ouvrir droit pour le Client à une quelconque indemnité.

13.2. Le Client utilise le Service sous sa seule responsabilité. Il s'engage à respecter d'une part, les lois et règlements en vigueur, notamment en matière de télécommunications et de communication et, d'autre part, les Conditions spécifiques du Service. Le Client s'engage également à ce que ses propres matériels et logiciels connectés au Service soient conformes à la réglementation en vigueur et aux normes applicables.

14. Confidentialité

14.1. NAYA prend les mesures propres à assurer la protection et la confidentialité des informations nominatives qu'elle détient ou qu'elle traite dans le respect des dispositions de la Loi n° 1165 du 23 décembre 1993, réglementant les traitements d'informations nominatives. NAYA se réserve le droit, sauf avis contraire du Client, de communiquer lesdites informations, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur, notamment à des cabinets d'étude de marché et instituts de sondage, à des fins d'étude et d'analyse.

14.2. Le Client s'engage à ne pas utiliser les informations et documents relatifs à l'exécution du contrat pour un usage autre que son exécution, à restituer l'égalité des documents remis, à ne communiquer les informations confidentielles reçues qu'à ses préposés, conseillers ou Sociétés apparentées qui en ont nécessairement besoin dans le cadre de l'exécution du contrat et à informer clairement les personnes précitées de la confidentialité qui couvre les informations et les contraindre à la respecter.

14.3. Chacune des parties s'engage à respecter la confidentialité des documents relatifs à l'exécution du contrat d'un service de NAYA pendant toute sa durée et trois années après son terme.

15. Collaboration et communication d'informations

Le Client s'engage à maintenir une collaboration active et régulière en transmettant à NAYA toutes informations demandées par elle, nécessaires dans le cadre de la fourniture du ou des Services souscrits.

16. Sous-traitance

NAYA pourra sous-traiter tout ou partie des éléments à fournir et des prestations afférentes à un Service, mais demeurera dans tous les cas, à l'égard du Client, la seule responsable de la fourniture de la prestation, dans les conditions prévues au contrat de service.

17. Marque

17.1. NAYA est seul propriétaire de ses marques, noms, sigles, logos, couleurs, graphismes ou autres signes distinctifs et de ceux qui pourraient être réalisés dans le cadre du Contrat de Service, sauf disposition contraire expresse définie dans les Conditions spécifiques.

17.2. Le Client s'engage à respecter l'intégralité des droits de NAYA sur les éléments visés à l'alinéa précédent et s'interdit de susciter toute analogie ou risque de confusion dans l'esprit du public, à quelque fin que ce soit et par quelque mode que ce soit.

18. Licence

18.1. La mise à disposition, pour les besoins du Service, d'éléments protégés par la réglementation en vigueur en matière de propriété intellectuelle, ne saurait être considérée comme une cession d'un quelconque droit de propriété intellectuelle de NAYA au bénéfice du Client.

18.2. Le Client bénéficie d'un simple droit d'utilisation, personnel, non exclusif et non transférable, de tout élément incorporé mis à sa disposition, dans la limite notamment des droits conférés à NAYA par ses fournisseurs et pour les seuls besoins du Service.

19. Réserve de propriété

19.1. En cas de vente d'équipement ou de cession de droits de propriété incorporelle, la propriété ne sera transférée au Client qu'à compter du parfait paiement.

19.2. Par parfait paiement, les parties entendent l'encaissement par NAYA du paiement intégral du prix, principal, frais et taxes compris.

19.3. Le Client s'engage à prendre toute mesure utile pour éviter leur saisie par des tiers.

19.4. Le Client s'interdit de céder ces éléments pendant toute la durée de validité de la présente clause de réserve de propriété.

19.5. En cas de non paiement à l'échéance, NAYA sera en droit de reprendre les éléments livrés, notamment dans le cadre des dispositions relatives au règlement judiciaire et la liquidation des biens.

20. Equipements

20.1. En cas de location ou de prêt de matériels au Client pour les besoins du Service Les dits équipements sont la propriété de NAYA. Le Client s'engage à laisser les mentions de propriété éventuellement apposée sur ses équipements.

20.2. Le Client assume la garde desdits équipements pendant toute la durée du Service et supporte à cet effet tous les risques de vol, de perte ou de dommage causés par lui ou un tiers au Contrat de Service. Le Client s'engage à indemniser l'intégralité du dommage à NAYA, cette dernière pouvant lui communiquer sur demande la valeur des équipements installés.

20.3. Le Client assume la responsabilité de tout dommage causé par les équipements installés dans ses locaux sauf s'il démontre que ce dommage résulte d'un vice propre à l'équipement lui-même.

21. Assurances

Chacune des parties déclare à l'autre être assurée pour toutes les conséquences dommageables dont elle pourrait être tenue pour responsable dans le cadre du Contrat de service auprès d'une compagnie d'assurances régulièrement agréée.